



Non remboursement d'une marchandise reprise

Par **montel christiane**, le **02/09/2017** à **14:40**

Bonjour,

J'ai rendu, au dépôt où je m'étais servi 7,20m² de parements pierre reconstituée.

En accord préalable avec la société cette reprise serait minorée de 20%.

Cette marchandise a été restituée le 15 mai 2017 et depuis ils invoquent des problèmes informatiques, la marchandise étant toujours à leur dépôt, le fournisseur n'ayant pas fait de bon de reprise, etc...

Je m'y suis rendu 3 fois pour avoir des nouvelles, on vous tiens au courant.. depuis aucune nouvelle.

Je m'apprête à leur faire une lettre recommandée pour leur demander le remboursement.

Quelle procédure puis-je invoquer pour la suite ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Cordialement

Par **miyako**, le **04/09/2017** à **08:02**

bonjour,

La lettre recommandée devrait suffire ,si non,il faud bien relire les conditions de reprise normalement indiquée sur la facture ou le document de vente,ou le reçu.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **montel christiane**, le **04/09/2017** à **08:55**

merci c'est ce que j'ai fais, attendons la suite...

Par **youris**, le **04/09/2017** à **10:26**

bonjour,

avez-vous un accord écrit des conditions de cette reprise de matériaux ?
salutations